



Compte rendu CEPPT Infrabel du 3 mai 2021

1. Remarques préalables.

Nous déplorons avoir reçu les documents tardivement. Il en va de même avec les affaires à suivre ainsi que les annexes sur les accidents de travail. Nous sommes d'accord de traiter les sujets en réunion, mais désirons en rediscuter lors de la prochaine réunion car nous n'avons pas eu le temps d'analyser bon nombre de documents.

La Direction nous répond qu'elle a dû attendre que les collaborateurs lui envoient leurs rapports mais abonde dans notre sens.

2. Approbation du procès-verbal.

Concernant les rapports d'inspection du SPF dans les différents bâtiments Infrabel dans le cadre de la lutte contre la Covid, il est indiqué que le point est clôturé. Il n'en est évidemment rien, vu que nous n'avons pas reçu le rapport d'inspection suite à la descente du SPF à Liège, en début d'année.

Concernant les tests urinaires, il avait été dit que les agents gardaient leurs primes en cas de faux positifs et d'écartement final non justifié. Un agent qui avait été testé de façon erronée comme positif, récupérait ses primes. Nous demandons, comme discuté en réunion, que cette affirmation se retrouve dans le procès-verbal.



La Direction confirme. La remarque est juste et les primes lui seront remboursées car le collaborateur n'a pas à perdre une part de son salaire.

3. Suivi de la sous-traitance au sein d'I-AM.

Suite à la demande des organisations syndicales, une présentation est faite à propos :

A: des domaines dans lesquels un recours à la sous-traitance se fait :

Les appels à la sous-traitance sont faits pour :

- Les travaux de renouvellement et de modernisation à l'infrastructure.
- Les domaines hors Corps Business et pour lesquels nous n'avons pas d'expertise.
- Les travaux très spécifiques.
- Des entreprises de génie civil, et gros travaux.
- Les pics de maintenance comme le remplacement des rails aux PN.

En bref, la Direction pourrait externaliser davantage encore. A nous de nous y opposer.



cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

B: de la formation des travailleurs de la sous-traitance ainsi que de la vérification de leurs connaissances à propos de la sécurité.



Infrabel exige que chaque travailleur d'un sous-traitant porte un badge qui certifie que le travailleur a reçu toute sa formation. Chaque société délivre elle-même ce badge à ses travailleurs. Nous demandons combien de contrôles sont faits et combien d'infractions sont constatées. La Direction répond qu'ils ne disposent d'aucune information à ce sujet...

C: du rôle de coordinateur de sécurité :

Le coordinateur de sécurité doit coordonner, entre autres, la surveillance de l'application correcte des procédures de travail et prendre les mesures nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier. La Direction nous explique n'avoir aucun retour de ces interventions au niveau national, faute de centralisation des rapports.

Les organisations reconnues demandent de mettre en place un registre qui reprend les incidents, accidents, infractions, ... constatés lors des chantiers avec des sous-traitants.

Il n'existe pas de comité d'éthique chez Infrabel mais un respect du cadre législatif dont, pour le bien-être au travail, le respect des lois en matière de travaux.

D: Nous demandons s'il ne serait pas possible de former en interne les grutiers pour la manutention ferroviaire.

La Direction nous répond ne pas pouvoir faire cela, car elle ne dispose pas de l'expertise en la matière.

E: Nous remarquons que la sous-traitance en cascade pose aussi des problèmes et peut mener au dumping social.

La Direction, répond que nous n'avons pas de preuve à ce propos. Nous rétorquons que la Direction ne nous donne pas les moyens pour contrôler cela car il n'existe aucun registre qui centralise les incidents et irrégularités.

► La Direction est d'accord de reprendre la discussion le mois prochain.

4. Projet «Virtual Fencing ».

Un projet de création d'un mur virtuel nous est présenté.

Ce mur virtuel aura pour but de sécuriser davantage les zones de travail :

- Entre l'homme et la machine (grue);
- Entre l'homme et le trafic ferroviaire (zone dangereuse)
- Entre la machine et le trafic ferroviaire (gabarit).

► Nous reviendrons rapidement sur le sujet.

5. Suivi PAA 2020 (Plan Annuel d'Action 2020).

La Direction répond en partie à quelques questions que nous lui avons soumis.

► Cependant, celles-ci étant trop vagues, nous rediscuterons de ce point lors du prochain CEPPT.

6. Particules de quartz (présentes dans le ballast).

Nous avons soulevé le problème posé par le quartz suite à la diffusion d'une émission télévisée aux Pays-Bas. L'inhalation de celui-ci, sous forme de poussières, est dangereuse pour la santé. Les particules les plus petites, volatiles, pénètrent dans les poumons en profondeur. Il existe un risque de silicose et de cancer du poumon.

La Direction dit prendre toutes les mesures nécessaires pour diminuer le danger et explique que ses prescriptions sont bien plus strictes que les normes européennes.

Parmi toutes les mesures, le personnel doit porter des masques FFP3.

La Direction fera d'autres campagnes de sensibilisation et ouvrira des discussions à ce sujet dans tous les Comités PPT.

► Ayant reçu le point au dernier moment, nous proposons d'envoyer nos remarques pour le prochain CEPPT.

7. Accidents de Ruisbroek.

La Direction nous présente les premières conclusions de l'enquête suite à l'accident mortel survenu à Ruisbroek en février.

Pour rappel, un travailleur d'une firme extérieure avait été renversé par un train circulant sur une voie en service.

Nous posons diverses questions qui seront abordées lors du prochain CEPPT :

- Infrabel ne semble pas d'accord avec les raisons de l'accident. Nous en demandons les raisons.
 - Pourquoi le chantier n'était-il pas sécurisé de façon visuelle, matérielle. Par exemple par des filets oranges?
 - Pourquoi n'y a-t-il pas eu de PPT extraordinaire ?
 - Deux équipes de la même firme travaillaient sur deux chantiers à hauteur de Ruisbroek. Le chef de chantier semble avoir pris la décision lui-même d'envoyer des travailleurs d'un chantier à l'autre, ce qui a amené les travailleurs à traverser les voies. Cette modification avait-elle été discutée au préalable ? Pourquoi cette modification ? Le chef de chantier (la victime) n'a-t-il réellement reçu aucun ordre de sa hiérarchie sur le fait de traverser les voies en service ?
 - La Direction parle de l'erreur de traverser des voies en service, mais, au vu des vidéos que nous avons envoyées précédemment, nous craignons que bien qu'informés, les travailleurs le fassent par habitude. Un contrôle ou une analyse des comportements ne serait-elle pas nécessaire?
 - L'ensemble des travailleurs a-t-il compris que la ligne 96N était en service? Selon le témoignage de certains travailleurs, il pourrait s'avérer que ceux-ci ont vu que la ligne était en service, ...après le passage d'un train.
- Nous demandons que le Conseiller en Prévention de la firme soit invité au prochain CEPPT.



8. Télétravail.



Nous avons demandé et obtenu une liste des fonctions non-télétravaillables.

Nous posons la question de savoir où se situent les dessinateurs techniques dans la liste, vu que certains Areas ordonnent le travail de ces agents en présentiel ?

Il nous est répondu que les dessinateurs techniques doivent être en télétravail.

Entre autres chez I-TO, les formateurs et coachs peuvent télétravailler mais doivent aussi de temps à autre intervenir sur le terrain.

► La liste nous sera à nouveau présentée, avec quelques modifications au prochain CEPPT.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TMS, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TMS, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

